



Les espèces, malgré leur repli, restent le moyen de paiement privilégié des Français

La Banque centrale européenne (BCE) a renouvelé en 2019 son enquête sur les habitudes de paiement des ménages en zone euro. Par rapport à la précédente enquête (2016), il apparaît que les espèces restent le moyen de paiement privilégié, en nombre, pour les achats du quotidien. Mais on constate une préférence croissante pour la carte, en particulier sans contact, que la crise sanitaire Covid-19 a accentuée.

Le déclin de l'usage transactionnel des espèces devrait se poursuivre au profit des paiements digitaux. Toutefois la disparition des espèces n'est pas à l'ordre du jour.

La Banque de France continuera de veiller à un accès satisfaisant aux espèces pour tous ainsi qu'au respect du cours légal – c'est-à-dire à l'interdiction pour un commerçant de refuser un paiement en espèces – au nom de la liberté de choix du moyen de paiement qui doit être laissée au consommateur.

Lorraine CHOUTEAU, Emmanuelle LAPLACE et Emmanuelle POLITRONACCI
Direction des Activités fiduciaires
Service des Statistiques, Études et Prévisions

Codes JEL
E4, E41

9%

la part des Français déclarant privilégier les espèces pour régler leurs achats en magasin

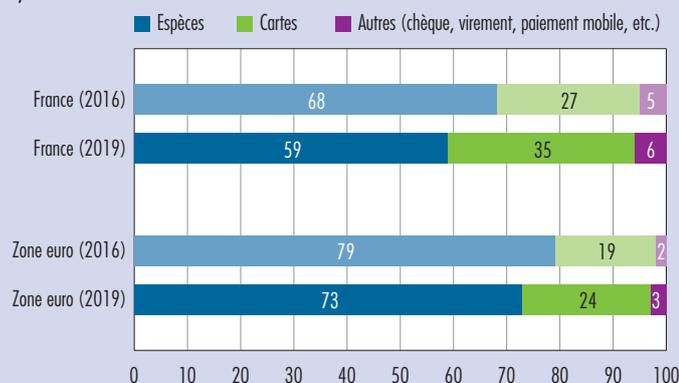
12,3 euros

la valeur moyenne d'un paiement en espèces en magasin en France

39%

la part des Français ayant réduit leur utilisation des espèces depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Répartition des moyens de paiement, en volume, en France et en zone euro (en %)



Sources : Banque de France; BCE : enquêtes SUCH 2016 et SPACE 2019.



1 En 2019, les Français privilégient toujours les espèces pour leurs achats du quotidien, malgré une préférence en hausse pour la carte

Selon l'enquête SPACE (*study on the payment attitudes of consumers in the euro area*), les espèces restent, en 2019, le moyen de paiement le plus utilisé en France (et dans l'Eurosystème) en magasin et entre particuliers : leur part s'établit à 59% en France (73% en zone euro), alors que les paiements par carte ne représentent que 35% des transactions (24% en zone euro).

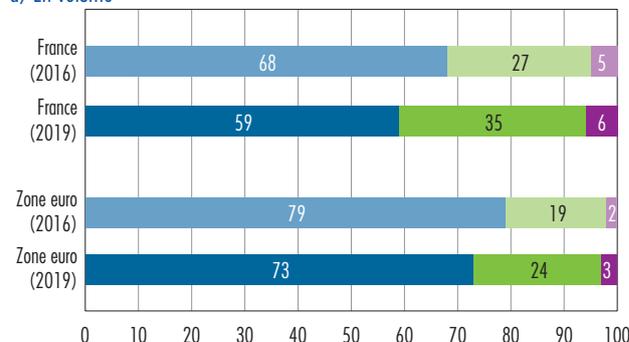
Comme dans la précédente enquête conduite en 2016 (enquête SUCH¹), les espèces se maintiennent ainsi au premier rang des moyens de paiement (cf. graphique 1a). Elles enregistrent toutefois un net recul (baisse de neuf points de pourcentage en trois ans en France) au profit de la carte dont la part augmente (hausse de huit points sur la même période), portée par le « sans contact », qui totalise désormais 38% des transactions réalisées par carte en France.

¹ Enquête SUCH de 2016 pour *study on the use of cash by households in the euro area* – étude sur l'usage des espèces par les ménages dans la zone euro, cf. Politronacci (E.), Moret (A.), Bounie (D.) et François (A.) (2018), « L'usage des espèces en France : priorité aux transactions de faible valeur », *Bulletin de la Banque de France* n° 220/2, novembre-décembre, <https://publications.banque-france.fr/>

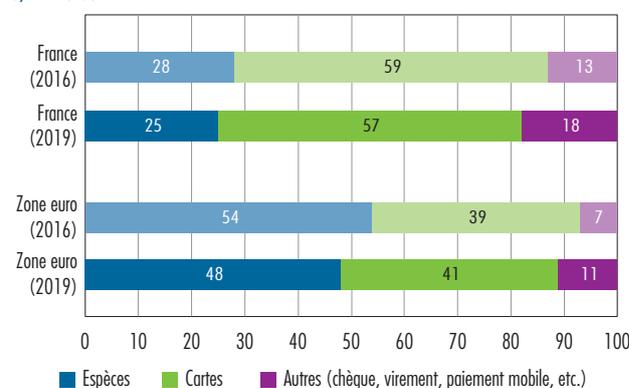
G1 Répartition des moyens de paiement en France et en zone euro

(en %)

a) En volume



b) En valeur

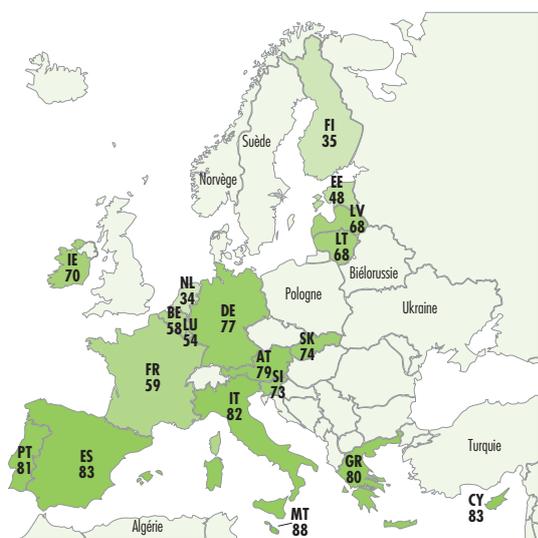


Sources : Banque de France; BCE : enquêtes SUCH 2016 et SPACE 2019.

G2 Part des espèces dans les moyens de paiement en zone euro

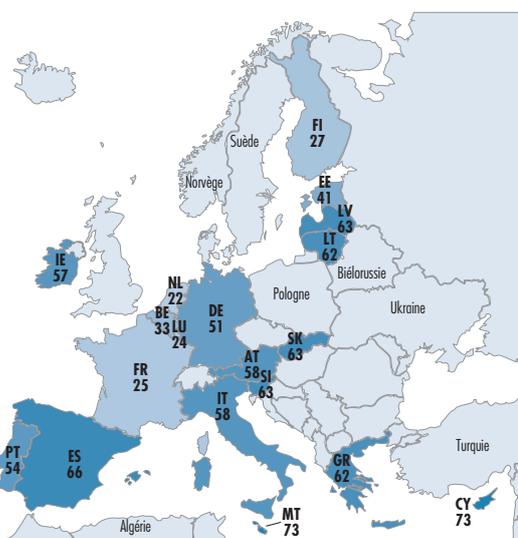
(en %)

a) En volume



AT : Autriche BE : Belgique DE : Allemagne ES : Espagne FR : France GR : Grèce IE : Irlande IT : Italie LU : Luxembourg NL : Pays-Bas PT : Portugal SK : Slovaquie

b) En valeur



LU : Luxembourg LV : Lettonie NL : Pays-Bas PT : Portugal SK : Slovaquie

Sources : BCE (enquête SPACE 2019), Deutsche Bundesbank (2017), De Nederlandsche Bank (2019).

Les espèces, malgré leur repli, restent le moyen de paiement privilégié des Français



En valeur, 25 % du montant total des transactions françaises en magasin et de personne à personne sont réglées en espèces (48 % en zone euro), soit un repli de trois points depuis 2016 (respectivement six points pour la zone euro).

Au total, la France se place, comme en 2016, parmi les pays de la zone euro qui utilisent le moins les espèces,

en valeur, avec les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, la Finlande et l'Estonie.

Le recul des espèces s'observe aussi dans l'ensemble de la zone euro, où elles passent en moyenne sous le seuil symbolique de 50 % des paiements en valeur.

ENCADRÉ 1

Méthodologie de l'enquête

L'enquête SPACE s'inscrit dans le prolongement de l'enquête SUCH (*study on the use of cash by households in the euro area*) menée en 2016 avec une méthodologie relativement similaire. Toutes deux reposent en effet sur un questionnaire qualitatif, adossé à un « journal de paiements » à remplir au cours d'une journée de référence.

Toutefois, plusieurs différences notables témoignent d'un souci d'amélioration de la qualité du sondage :

- à la différence de SUCH, réalisée essentiellement en ligne (à 83 %), l'enquête SPACE a été menée à parité en ligne et par téléphone (méthode plus fiable qui minimise les biais liés à la composition des échantillons en ligne) ;
- les données SPACE ont par ailleurs été collectées au cours de trois vagues de sondages étalées sur l'ensemble de l'année 2019, alors que celles de SUCH étaient moins bien réparties dans le temps (40 % de la collecte avait été réalisée en février 2016, par exemple) ;
- un nouveau quota (le jour de la semaine de l'entrevue) a été appliqué pour redresser les échantillons, en plus des caractéristiques sociodémographiques des sondés (genre, âge, région d'habitation). Les entretiens ont ainsi été répartis de manière équilibrée sur tous les jours de la semaine, ce qui n'était pas le cas dans SUCH (de nombreux journaux de paiement portaient en effet sur un mercredi ou un jeudi, tendant à sous-estimer la part de la carte dont l'essentiel des usages est réalisé en fin de semaine) ;
- enfin, le sondage a été significativement enrichi, avec l'ajout ou la modification de formulation de certaines questions : l'enquête a ainsi été élargie aux habitudes de paiement entre particuliers (et non plus aux seuls points de vente) ainsi qu'aux paiements à distance, pour tenir compte des paiements en ligne et du règlement de factures récurrentes (loyer, électricité, assurances, etc.).

De ce fait, les résultats des deux enquêtes ne sont pas toujours comparables.

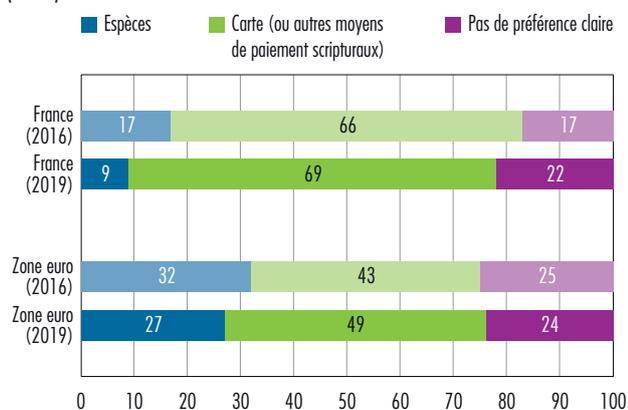
Au total, 41 155 personnes ont été interrogées dans 17 des 19 pays de l'Eurosystème¹ – dont 4 489 en France – et 68 023 transactions ont été recensées, dont 61 139 aux points de vente.

¹ L'Allemagne et les Pays-Bas n'ont pas pris part à l'étude, disposant déjà d'enquêtes comparables au plan national ; les derniers résultats disponibles, datant respectivement de 2017 et 2019, ont été agrégés lorsque cela était possible aux résultats de SPACE.



G3 Moyen de paiement pour lequel les sondés expriment une préférence en France et en zone euro

(en %)



Sources : Banque de France ; BCE : enquêtes SUCH 2016 et SPACE 2019.

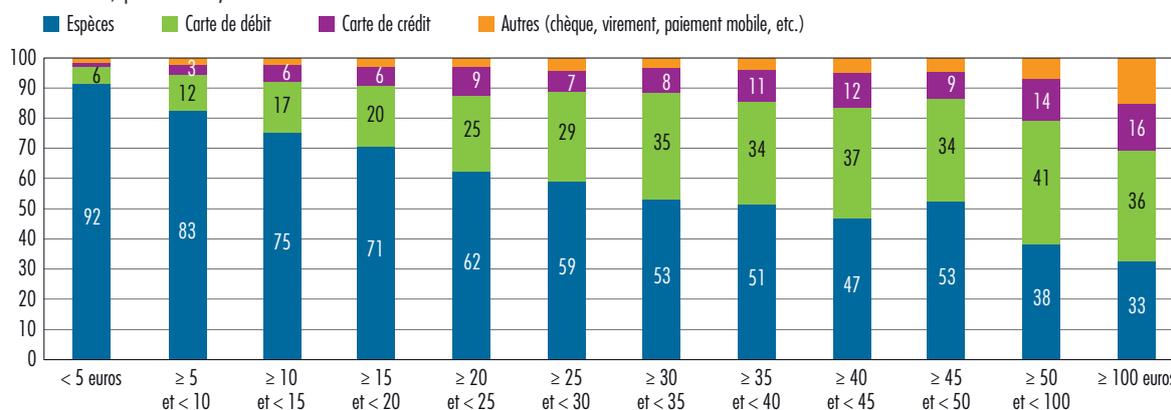
En matière de préférences exprimées (cf. graphique 3), les Français interrogés se démarquent – comme en 2016 – par un attrait de plus en plus marqué pour les moyens de paiement scripturaux². Ainsi, 69% déclarent privilégier la carte pour le règlement de leurs achats du quotidien³ (49% en moyenne en zone euro). Et ils sont ceux, dans la zone euro, qui préfèrent le moins recourir aux espèces : 9% seulement préfèrent payer en espèces (27% en moyenne en zone euro), chiffre en baisse de huit points par rapport à l'enquête de 2016.

Les paiements en espèces constituent traditionnellement l'apanage des petits achats du quotidien (cf. graphique 4) : 92% des paiements d'une valeur inférieure à 5 euros sont réglés en espèces en zone euro. Le quasi-doublement en trois ans du montant moyen d'un paiement en espèces en France (qui est passé de 7,5 euros en 2016 à 12,3 euros en 2019) illustre une certaine intensification de la concurrence du « sans contact » sur ce segment des paiements de proximité de très faible montant. En zone euro, la France reste toutefois, après le Portugal et la Lettonie, le pays où la valeur moyenne des paiements en espèces en magasin est la plus faible (cf. graphique 5 *infra*).

Les paiements entre particuliers (*person-to-person* ou P2P) semblent plus résilients : 62% de ces paiements sont toujours réalisés en espèces (79% en zone euro), contre 22% par carte et 12% par chèque. Si l'on considère souvent le P2P comme un cas d'usage important des paiements mobiles (Paylib, Lydia, etc.), ces derniers ne contribuent en fait que pour 1% des paiements entre personnes en France, en volume comme en valeur. En valeur, les espèces comptent pour 28% des paiements entre personnes (55% en zone euro), se plaçant à la deuxième place derrière la carte (38%) et devant le chèque (26%). La valeur moyenne d'un paiement en espèces entre particuliers en France s'élève à 19,5 euros, contre 44 euros tous moyens de paiement confondus.

G4 Répartition des moyens de paiement selon la valeur de la transaction en zone euro, en volume

(valeurs en euros ; parts en %)



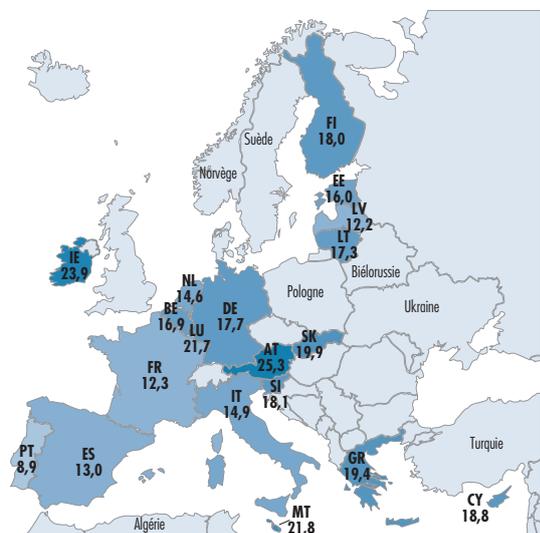
Sources : Banque de France ; BCE : enquête SPACE 2019.

2 Par opposition à la monnaie fiduciaire (billets et pièces), les moyens de paiement scripturaux sont des dispositifs qui permettent le transfert de fonds tenus dans des comptes suite à la remise d'un ordre de paiement (carte, virement, prélèvement, chèque, etc.).

3 À noter que les sondés avaient également la possibilité de ne déclarer aucune préférence entre les différents moyens de paiement.



G5 Montant du paiement moyen en espèces en magasin en zone euro (en euros)



AT : Autriche	ES : Espagne	IT : Italie	NL : Pays-Bas
BE : Belgique	FI : Finlande	LT : Lituanie	PT : Portugal
CY : Chypre	FR : France	LU : Luxembourg	SI : Slovénie
DE : Allemagne	GR : Grèce	LV : Lettonie	SK : Slovaquie
EE : Estonie	IE : Irlande	MT : Malte	

Sources : Banque de France ; BCE : enquête SPACE 2019.

En zone euro, ces valeurs s'établissent respectivement à 31,5 et 45 euros.

Comme en 2016, les caractéristiques sociodémographiques des consommateurs (genre, âge, revenu, profession) constituent des déterminants peu significatifs de l'usage des espèces en 2019. En revanche, les caractéristiques des transactions jouent un rôle prépondérant : en particulier, la part des paiements en espèces diminue lorsque la valeur de la transaction augmente, et elle s'accroît lorsque la transaction s'effectue dans un commerce de proximité (cf. détail en annexe).

La place des espèces apparaît également marginale, mais non nulle dans les paiements à distance. Si les trois quarts des paiements en ligne sont effectués par carte ou par le biais de moyens de paiement *ad hoc* (PayPal en particulier), les espèces sont également utilisées puisqu'elles représentent 3% de ces transactions (commande en ligne, livraison physique). En valeur, le montant moyen d'un paiement en ligne réglé en espèces s'élève à 65 euros en France, un niveau proche de la

moyenne européenne (42 euros). En revanche, l'utilisation des espèces pour régler des factures récurrentes (loyer, électricité, etc.) représente en France une part négligeable des montants concernés.

Enfin, la moindre préférence des Français pour les paiements en espèces se traduit par le plus faible niveau de thésaurisation de la zone euro : ils détiennent en moyenne 45 euros dans leur portefeuille en début de journée (contre 76 euros en zone euro) et seuls 25% d'entre eux déclarent détenir une réserve d'espèces chez eux (contre 34% en moyenne). Cela explique aussi vraisemblablement la moindre utilisation faite des billets de haute dénomination, la France occupant l'avant-dernier rang pour la détention d'au moins un billet de 100, 200 ou 500 euros au cours de l'année 2019. À titre de comparaison, 87% des Autrichiens – au premier rang de ce classement – détiennent au moins un billet de haute dénomination (29% en moyenne en zone euro).

2 En 2020, la crise sanitaire accélère, sans doute durablement, les changements des habitudes de paiement observés en France et en zone euro

Afin d'analyser « à chaud » la portée de la pandémie sur les changements des habitudes de paiement en zone euro, une autre enquête – plus courte et conduite intégralement en ligne⁴ – a été réalisée pour le compte de la BCE au cours de la deuxième quinzaine de juillet 2020.

Contrairement à SUCH et SPACE, ce sondage « IMPACT » (*impact of the pandemic on cash trends*) ne porte que sur le dernier paiement effectué par les sondés (en lieu et place d'un « journal de paiements » à remplir le jour de référence) et sur un échantillon moins large (17 779 personnes ont été interrogées, soit environ 1 000 sondés par pays).

Comme anticipé, la crise sanitaire semble avoir accéléré le déclin de l'usage transactionnel des espèces – neuf points entre 2016 et 2019 – au profit des paiements électroniques. En France, 39% des sondés déclarent utiliser moins souvent les espèces pour régler leurs achats

4 Par téléphone à Chypre et Malte.



depuis le début de l'épidémie de Covid-19 (40% en moyenne en zone euro) et 49% payer davantage en carte sans contact (40% en zone euro). Rendus plus aisés, notamment avec le relèvement du plafond des paiements sans contact jusqu'à 50 euros, les paiements électroniques pourraient continuer à se développer en se substituant aux paiements en espèces.

Si tous les moyens de paiement sont bien restés disponibles pendant la crise, la pandémie semble accélérer les transformations observées ces dernières années sur l'ensemble du paysage des moyens de paiement en France :

- l'usage de la carte continue à progresser, sous l'effet de la croissance des règlements sans contact (en quasi-doublement chaque année depuis 2016) ;
- l'utilisation du chèque – dont la gestion des encaissements a été rendue particulièrement difficile en période de confinement – chute de manière continue depuis le début des années 2000 ;

- l'usage des autres moyens de paiement est stable, les virements étant privilégiés pour les paiements les plus élevés alors que les paiements mobiles et les virements instantanés restent marginaux.

Selon la méthodologie retenue ⁵, la carte détrônerait en 2020 les espèces : les deux tiers des sondés français déclarent avoir réglé leur dernière transaction par carte, dont une part importante en sans contact (39%), contre seulement 26% en espèces. On observe, dans une moindre mesure, la même tendance au sein de la zone euro avec 49% des transactions effectuées par carte (dont 27% en sans contact), contre 42% en espèces.

La principale raison invoquée (par 48% des Français et 45% des Européens) pour justifier ce changement de comportement tient à ce que le paiement électronique a été rendu plus aisé, grâce notamment au relèvement du plafond des paiements sans contact (jusqu'à 50 euros dans plusieurs pays de la zone euro). Il s'agit d'un motif structurel, dont l'impact sera *a priori* pérenne.

ENCADRÉ 2

La crainte de la transmission de la Covid-19 au contact des espèces

En collaboration étroite avec la Banque centrale européenne, la Banque de France a étudié activement l'incidence potentielle de la circulation des espèces sur la santé publique.

Les analyses confiées depuis le début de la pandémie à des laboratoires européens de référence ont confirmé que les espèces ne présentaient pas de risques particuliers d'infection par rapport aux autres surfaces du quotidien. En comparant le comportement du virus sur différents types de surfaces, il est même apparu que le virus pouvait survivre dix à cent fois plus longtemps sur de l'acier inoxydable (une poignée de porte par exemple) que sur un billet. D'autres analyses ont montré que les virus se propageaient plus difficilement sur des surfaces poreuses comme celle des billets que sur des surfaces lisses comme le plastique. Les pièces de monnaie contiennent, quant à elles, des proportions élevées de cuivre, métal présentant des qualités virucides et bactéricides.

L'utilisation des espèces ne fait donc pas courir de risque de contamination particulier dans la vie courante, sous réserve bien sûr que soient appliqués les gestes barrières recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (notamment se laver les mains régulièrement et éviter de les porter au visage).

⁵ Pour information, la banque centrale suédoise (Sveriges Riksbank) utilise la même méthodologie dans ses enquêtes annuelles *Payments in Sweden* : elle étudie le dernier paiement effectué par les sondés, en lieu et place d'un journal de paiements sur une journée de référence.



Si les considérations sanitaires ne sont évoquées que dans un second temps, prises dans leur ensemble, elles expliquent toutefois une large part des changements des habitudes de paiement depuis le début de la crise du Covid-19. Ainsi :

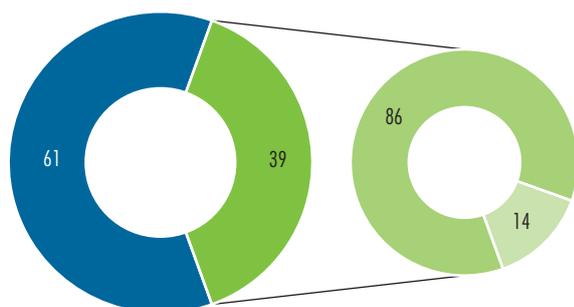
- 44 % des sondés français pensent que les billets constituent un vecteur de transmission du virus (38 % en zone euro) ;
- 38 % craignent de tomber malade du fait d'un contact direct ou de la proximité avec la personne qui s'occupe de la caisse du magasin (33 % en zone euro) ;
- 26 % auraient diminué leur utilisation des espèces conformément à des recommandations gouvernementales en faveur des paiements scripturaux (35 % en zone euro).

Au total, sur les 39 % des sondés français qui déclarent moins utiliser les espèces pour régler leurs achats du quotidien depuis mars 2020 (40 % en zone euro), 86 % indiquent envisager de conserver cette habitude à l'issue de l'épidémie (cf. graphique 6), dont 54 % de manière certaine. Les mêmes tendances apparaissent dans la zone euro (87 % en zone euro, dont 46 % de manière certaine).

G6 Impact de la pandémie sur les habitudes de paiement des Français

(en %)

- Français n'ayant pas changé leurs habitudes de paiement malgré la pandémie
- Français utilisant moins les espèces et envisageant de continuer ainsi
- Français utilisant moins les espèces, *a priori* seulement le temps de la crise



Sources : Banque de France ; BCE : enquête IMPACT 2020.

Aux guichets de la Banque de France, cela se traduit par une forte baisse des billets versés et prélevés par les transporteurs de fonds pour le compte des établissements de crédit. Ainsi une diminution jusqu'à 60 % des entrées a été constatée pendant le premier confinement, en lien avec la fermeture de nombreux commerces et la chute générale de l'activité. Malgré une reprise, le niveau des flux demeure en net retrait d'une année sur l'autre. À fin octobre 2020, les entrées de billets (en nombre) avaient diminué de 21 % par rapport aux dix premiers mois de 2019. Après un bref pic en début de confinement en mars 2020, les sorties ont fléchi également (- 25 % en nombre à fin octobre par rapport à l'année précédente). En valeur, les prélèvements demeurent supérieurs aux versements, indiquant une poursuite du mouvement de thésaurisation des billets.

3 L'accès aux espèces et leur acceptation se dégradent légèrement ces dernières années

L'accès aux espèces apparaît satisfaisant en France, et légèrement meilleur que dans le reste de l'Eurosystème.

En effet, seuls 8 % des répondants français évoquent des difficultés à retirer des espèces par le biais d'un distributeur automatique de billets (DAB) ou de guichets bancaires et postaux, contre 9 % dans la zone euro. Cette proportion est très proche de celle observée dans l'enquête IMPACT pendant la crise sanitaire (7 % en France et 9 % en moyenne). Elle augmente néanmoins de plusieurs points depuis l'enquête SUCH de 2016 (parts respectives de 3 % et 5 %). En comparaison, cette part excède 10 % dans dix pays de la zone euro en 2019 et a progressé dans la totalité des pays depuis 2016, particulièrement à Malte, en Grèce, en Belgique et en Espagne.

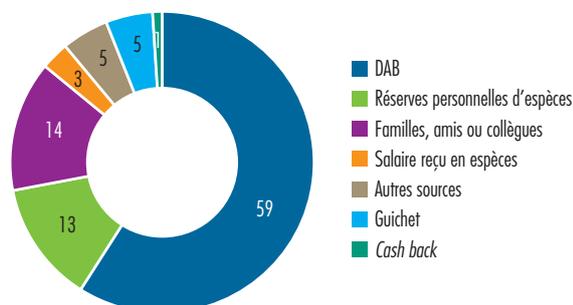
Outre les limitations de déplacement imposées pendant le confinement – contraignant de fait l'accès aux espèces –, la rationalisation des parcs de DAB observée depuis plusieurs années en France et dans la zone euro peut expliquer cette tendance.

Pourtant, le DAB constitue toujours la principale source d'approvisionnement du public en espèces en zone euro (51 % en volume et 58 % en valeur). La France est d'ailleurs le pays de la zone euro où le recours aux DAB



G7 Sources de retrait d'espèces en volume en France

(en %)



Sources : Banque de France ; BCE (enquête SPACE 2019) ; données non disponibles pour l'Allemagne.

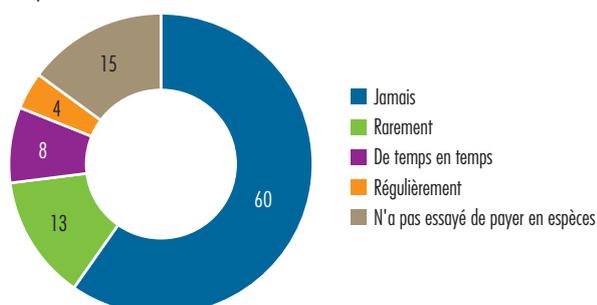
est le plus fréquent (59% en volume, cf. graphique 7). Les guichets et le *cash back*⁶ ne représentent qu'une faible part de ces sources d'approvisionnement.

Concernant l'acceptation des espèces, la possibilité de régler ses achats via ce moyen de paiement en magasin diminue par rapport à la moyenne européenne. Le taux d'acceptation des espèces aux points de vente, telle que perçue par les répondants, s'élève à 95% en France, contre 98% en moyenne en zone euro. Un taux plus faible est constaté dans seulement trois pays : la Finlande, la Belgique et l'Estonie.

Au cours de la crise sanitaire, les commerçants ont eu tendance à privilégier les paiements scripturaux au détriment de l'usage des espèces, afin d'éviter le contact direct avec un employé de caisse. Un quart des Français

G8 Fréquence déclarée des refus de paiement en espèces en magasin pendant la crise sanitaire en France

(en %)



Sources : Banque de France ; BCE : enquête IMPACT 2020.

interrogés (contre 33% en moyenne en zone euro) a constaté un refus d'au moins un paiement en espèces pendant la crise : 4% régulièrement, 8% de temps en temps et 13% rarement (cf. graphique 8). Sur les 16% de Français (et d'Européens) qui déclarent que les espèces n'ont pas été acceptées lors de leur dernier paiement, près de la moitié évoque des motifs liés aux risques de transmission du virus pour expliquer ces refus.

ENCADRÉ 3

Le cours légal

Le principe du cours légal impose aux commerçants d'accepter les espèces en paiement en dehors des exceptions prévues ci-dessous : les billets et les pièces ne peuvent pas être refusés pour le règlement des dettes, sous peine d'une sanction pénale.

L'article R. 642-3 du Code pénal sanctionne d'une amende prévue pour les contraventions de 2^e classe le fait de refuser de recevoir des pièces de monnaie ou des billets de banque ayant cours légal en France selon la valeur pour laquelle ils ont cours.

L'acceptation obligatoire des espèces, à leur valeur nominale, avec un pouvoir libératoire, est toutefois limitée en montant par :

- l'article L. 112-5 du Code monétaire et financier (CMF) qui fait des espèces une monnaie d'appoint : « en cas de paiement en billets et pièces, il appartient au débiteur de faire l'appoint ». Le créancier est donc en droit de refuser le paiement par un billet de banque ou une pièce ayant cours légal si la valeur du billet dépasse le montant de la somme à payer ;
- la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme qui interdit notamment les paiements en espèces des créances de plus de 1 000 euros pour un débiteur dont le domicile fiscal est situé en France ou qui agit pour des besoins professionnels (cf. article D. 112-3 du CMF) ;
- l'article 11 du règlement (CE) du Conseil 974/98 du 3 mai 1998 qui dispose que « nul n'est tenu d'accepter plus de 50 pièces lors d'un seul paiement ».

⁶ Possibilité pour un commerçant de distribuer des espèces (jusqu'à un montant maximal de 60 euros) à la demande expresse d'un client, à l'occasion d'un achat par carte dans son magasin (cf. article L. 112-14 du Code monétaire et financier).



Ces résultats légitiment la vigilance de la Banque de France à l'égard de la question du respect du cours légal (cf. encadré 3). Et ce, d'autant plus que les Français restent attachés à leur liberté de paiement en espèces, y compris en période de pandémie. Dans l'enquête IMPACT, 48 % des Français estiment qu'il est important d'avoir la possibilité de payer en espèces, dont 16 % mentionnent que cela est « très important » (52 % en zone euro, dont 23 % estiment que c'est « très important »).

Conclusion

La deuxième enquête conduite à l'échelle européenne sur les comportements de paiement des consommateurs conforte les tendances mises en évidence en 2016 : les paiements en espèces, en magasin et entre particuliers, sont toujours majoritaires en nombre en 2019, en France comme dans la zone euro.

Cette position dominante s'est toutefois effritée en trois ans (– neuf points en France, – six points en zone euro), sous l'effet de la forte croissance des paiements par carte

qui représentaient 41 % de la valeur des achats en magasin dans la zone euro en 2019 et 57 % en France. L'enquête « flash » IMPACT de juillet 2020 montre que le recul des paiements fiduciaires s'accélère dans le contexte de la crise sanitaire, alors que l'utilisation des cartes sans contact se diffuse largement : un Français sur deux déclare ainsi payer davantage en carte sans contact depuis le déclenchement de la crise (40 % dans la zone euro).

En France, le projet de politique nationale de gestion des espèces (PNGE) piloté par la Banque de France et la direction générale du Trésor en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, vise précisément à répondre aux enjeux que soulève le mouvement de repli de l'usage des espèces dans les paiements. La Banque de France en particulier, garante vis-à-vis des citoyens du libre choix de leurs moyens de paiement, veille à ce que la monnaie fiduciaire demeure un moyen de paiement sûr et universellement accepté, facilement accessible pour tous ceux qui souhaitent l'utiliser, en particulier les populations fragiles.



Annexe

Résultats de la régression sur la part des achats réalisés en espèces et par carte

(en %)

Caractéristiques des transactions	Achats payés en espèces		Achats payés par carte	
	Coefficient	(Erreur type)	Coefficient	(Erreur type)
Valeur totale des achats	- 0,03***	(0,004)	0,02***	(0,004)
Part des achats dans les commerces de tous les jours	0,29***	(0,02)	- 0,24***	(0,018)
Part des achats contraints	0,48***	(0,02)	- 0,41***	(0,02)
Genre (1 si femme)	- 1,31	(1,46)	- 0,05	(1,44)
Revenu (référence : revenu < 500 euros)				
Entre 501 et 750 euros	- 13,67*	(7,82)	6,28	(7,70)
Entre 751 et 1 000 euros	1,05	(6,71)	- 2,86	(6,61)
Entre 1 001 et 1 500	- 0,40	(5,93)	- 1,38	(5,84)
Entre 1 501 et 2 000	- 4,80	(5,81)	1,24	(5,72)
Entre 2 001 et 2 500	- 4,02	(5,79)	1,27	(5,70)
Entre 2 501 et 3 000	- 8,57	(5,77)	4,12	(5,69)
Entre 3 001 et 4 000	- 9,82*	(5,62)	6,47	(5,54)
Entre 4 001 et 6 000	- 11,62**	(5,70)	7,97	(5,62)
Plus de 6 000 euros	- 7,73	(6,03)	5,93	(5,94)
Ne sait pas/Refus	- 0,27	(5,85)	- 2,78	(5,76)
Âge (référence : 18-24 ans)				
De 25 à 29 ans	- 9,53**	(3,73)	9,88***	(3,67)
De 40 à 54 ans	- 8,27**	(3,73)	10,36***	(3,68)
De 55 à 64 ans	- 4,43	(4,04)	5,53	(3,98)
65 et plus	- 2,14	(4,63)	0,51	(4,56)
Situation professionnelle (référence : indépendants)				
Salariés	- 2,66	(3,18)	2,13	(3,13)
Ouvriers	2,77	(4,25)	- 5,18	(4,19)
Personnes au foyer	2,84	(4,64)	- 1,98	(4,57)
Étudiants	- 14,34***	(5,14)	11,26**	(5,06)
Retraités	- 2,69	(3,92)	5,34	(3,86)
Demandeurs d'emploi	- 0,75	(4,70)	0,45	(4,63)
Autres	- 16,53**	(6,97)	13,59**	(6,86)
Ne sait pas	- 22,94	(18,79)	32,33*	(18,51)
Constante	59,58***	(6,54)	33,83***	(6,44)
Observations		2 922		2 922
R ²		0,233		0,187

Lecture : Lorsque la valeur des achats augmente de 10 euros, la part des achats réglés en espèces diminue de 0,3 point de pourcentage alors que celle des achats réglés par carte augmente de 0,2 point de pourcentage. À l'opposé, plus les achats réalisés dans les commerces de tous les jours représentent une part importante des transactions totales, plus la part des règlements en espèces augmente et celle des règlements par carte diminue. Les autres variables sociodémographiques ne présentent pas de résultat significatif ou cohérent.

Notes : Seuil de significativité statistique du coefficient : 1% « *** », 5% « ** », 10% « * ». Les répondants à l'enquête ont renseigné leur région d'appartenance. Cette information est incluse dans la régression, mais les résultats ne sont pas reportés dans le tableau.

Sources : BCE (enquête SPACE 2019) et calculs des auteurs.



Éditeur

Banque de France

Secrétaire de rédaction

Nelly Noulin

Directeur de la publication

Gilles Vaysset

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

Rédaction en chef

Corinne Dauchy

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://publications.banque-france.fr/>

Rubrique « Abonnement »

